

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation :  
02/12/2022

Nombre de délégués en  
exercice : **38**

Nombre de délégués  
présents et pouvoirs :

- Titulaires : **23**
- Suppléants : **0**
- Pouvoirs : **7**

Nombre de votants : **30**

**Délégués titulaires présents** : Mesdames et Messieurs Charly VARIN, Samuel PACEY, Michel LHULLIER (Villedieu Intercom) ; Aurélie GIGAN, Corinne CLEMENT, Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage) ; Marie-Agnès HEROUT, Chantal LELAVECHEF, Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; Christophe GILLES, Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Claude JAVALET, Éric FOLLAIN, Jacques CLAIRAUX, Dominique QUINETTE, Laurent PIEN, Pascal LANGLOIS, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Philippe BRIARD, Jérôme VIRLOUVET, Morgane BUISSON, Sylvie LEBLOND (Saint-Lô Agglo).

**Pouvoirs** : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; M. Patrick SIMON a donné pouvoir à Mme Evelyne MASSICOT ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Céline LAUTOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (Saint-Lô Agglo) ; M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)

**Délégués excusés** : Mesdames et Messieurs Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; Loïc RENIMEL, Valentin GOETHALS, Lydie BROTIN, Antoine AUBRY (Saint-Lô Agglo) ; Jean LE BEHOT, Pascal RENOUF (Villedieu Intercom).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Jean-Yves LETESSIER a été désigné pour remplir cette fonction.

**DEL-2022-52 : Provision pour risques et charges d'exploitation**

Vu la délibération n°2021-33 du 17 décembre 2021 instituant une provision de 300 000 € pour l'exercice 2021 afin de financer les dépenses futures prévues de traitement du stock de déchets dans la zone de maturation sur la période 2022-2024 selon le plan suivant :

	2021	2022	2023	2024
Dépense - Provision	300 000 €			
Dépense – Traitement des déchets		242 880 €	526 240 €	274 505 €
Recette – Reprise provision			300 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 €</b>	<b>242 880 €</b>	<b>226 240 €</b>	<b>274 505 €</b>

Considérant que le déstockage des déchets n'a pas commencé en 2022, il est proposé de provisionner la dépense prévue initialement au BP 2022 pour le traitement de ces déchets, soit 242 880 €.

Les inscriptions budgétaires figureront dans la décision modificative n°3-2022.

**Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autoriser le Président à constituer une provision de 242 880 € pour risques et charges d'exploitation.**

Ainsi délibéré en séance,  
Le 9 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves LETESSIER

Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2022**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2022**